

## **6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT**

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**1.1 Identificateur de produit:** 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

Autres moyens d'identification:

UFI:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Parfum

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**CANDELIS** 

6 Rue Gutenberg, La Chevrolière 44118 Nantes - FRANCE Tél.: 33.02.40.30.06.29

Email: info@candelis.fr www.candelis.fr

Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

1.4

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

## Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

Aquatic Chronic 1: Dangerosité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1, H410

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B, H317

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

#### Règlement n° 1272/2008 (CLP):

#### Attention





#### Mentions de danger:

Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/chaussures de protection.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets

## Informations complémentaires:

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène, 3,7,7-triméthylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène, 3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one, Caryophyllène, Coumarine, Géraniol, Pentadécane-15-olide, Pin-2(10)-ène, Pin-2(3)-ène.

## Substances qui contribuent à la classification

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one; Citronellol; Nérol; Linalol; 7-hydroxycitronellal

**UFI:** 6TE0-400D-400K-P6DJ

#### 2.3 Autres dangers:

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 1/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

# RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances:

Non concerné

## 3.2 Mélanges:

**Description chimique:** Parfum/s

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) nº1907/2006 (point 3), le produit contient::

	Identification		Nom chimique /classification	Concen	tration
CAS: EC:	1222-05-5 214-946-9	1,3,4,6,7,8-hexahyd	lro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane(1)	P ATP01 <b>20 - &lt;</b>	30 %
	603-212-00-7 01-2119488227-29- XXXX	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention		30 70
AS: C:	54464-57-2 259-174-3	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-0	ctahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one(1) Aut	o classifiée 10 - <	20 %
ndex: EACH:	Non concerné Non concerné	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention		
EC: Index: REACH:	60-12-8 200-456-2	2-phényléthanol <sup>(1)</sup>	Aut	o classifiée 5 - <1	10.0/-
	Non concerné 01-2119963921-31- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319 - Attention	3.41	10 %
AS: C:	106-22-9 203-375-0	Citronellol(1)	Aut	o classifiée	·5 0/a
Index:	Non concerné 01-2119453995-23- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention		3 70
AS: C:	106-25-2 203-378-7	06-25-2 <b>Nérol</b> (1)			4 .= 6:
Index: Non REACH: 01-2	Non concerné 01-2119983244-33- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1-<	5 %
AS:	78-70-6	Linalol(1)	Aut	o classifiée	_
:C: ndex: !EACH:	201-134-4 603-235-00-2 01-2119474016-42- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1 - <	5 %
AS: C:	107-75-5 203-518-7	7-hydroxycitronella	(1) Aut	o classifiée	= 0/
ndex:	Non concerné 01-2119973482-31- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	1-<	5 %
AS: C:	121-33-5 204-465-2	Vanilline <sup>(1)</sup>	Aut	o classifiée	
Index:	Non concerné 01-2119516040-60- XXXX	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention	1-<	5 %
AS: C:	115-95-7 204-116-4	Acétate de linalyle(1	) Aut	o classifiée	- O/
Index:	Non concerné 01-2119454789-19-	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention	1-<	J 70
	XXXX 106-24-1		A. A.	l:6:	
	106-24-1	Géraniol <sup>(1)</sup>	Aut	o classifiée	
		Géraniol(1)  Règlement 1272/2008	Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	1 - <	:5 %

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 2/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

Index: Non concerné REACH: 01-2120138569-45-XXXX

Règlement 1272/2008

Aquatic Chronic 2: H411; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention

(1) Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (suite)

	Identification		Nom chimique /classification	Concentration
CAS: EC:	106-02-5 203-354-6	Pentadécane-15-olid	de(1) Auto classifiée	0,5 - <1 %
	Non concerné 01-2119987323-31- XXXX	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	0,5 (1 )
CAS: EC:	128-37-0 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-c	crésol <sup>(1)</sup> Auto classifiée	
Index:	Non concerné 01-2119565113-46- XXXX	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention	0,1 - <0,5 9
CAS: EC:	87-44-5 201-746-1	Caryophyllène <sup>(1)</sup>	Auto classifiée	
Index:	Non concerné 01-2120745237-53- XXXX	Règlement 1272/2008	Asp. Tox. 1: H304; Skin Sens. 1B: H317 - Danger	0,1 - <0,5 9
CAS: EC:	91-64-5 202-086-7 Non concerné 01-2119949300-45- XXXX	Coumarine <sup>(1)</sup>	Auto classifiée	
Index:		Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Skin Sens. 1B: H317 - Attention	0,1 - <0,5 9
CAS: EC:	13466-78-9 236-719-3	3,7,7-triméthylbicyc	lo[4.1.0]hept-3-ène(1)  Auto classifiée	
	Non concerné 01-2119520252-55- XXXX	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	0,1 - <0,5 9
CAS: EC:	127-91-3 204-872-5 Non concerné 01-2119519230-54- XXXX	Pin-2(10)-ène(1)	Auto classifiée	0.1 40.50
		Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Danger	0,1 - <0,5
REACH:	80-56-8 201-291-9	Pin-2(3)-ène(1)	Auto classifiée	
	Non concerné 01-2119519223-49- XXXX	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Danger	0,1 - <0,5 9
CAS: EC:	5989-27-5 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-d	iène(1) Auto classifiée	
Index:	227-813-5 601-096-00-2 01-2119529223-47- XXXX	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 3: H412; Asp. Tox. 1: H304; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	0,1 - <0,5 9

<sup>(1)</sup> Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

L'estimation de la toxicité aiguë pour la substance figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 ou déterminée conformément à l'annexe I dudit règlement:

Identification	Toxio	Genre	
2-phényléthanol	DL50 orale	1610 mg/kg	Rat
CAS: 60-12-8	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 200-456-2	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Coumarine	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
CAS: 91-64-5	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 202-086-7	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Pin-2(3)-ène	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
CAS: 80-56-8	DL50 cutanée	Pas pertinent	
EC: 201-291-9	CL50 inhalation	Pas pertinent	

# RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d´une intoxication peuvent survenir après l´exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

**Par inhalation:** - SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 4/21** 

# Candelis essences créatives

# Fiche de données de sécurité selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

#### Par contact cutané:

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

#### Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

### Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

# RUBRIOUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction:

## Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation, contenant des substances inflammables. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou utilisation non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

## Moyens d'extinction inappropriés:

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

## Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

## Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'Inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.



## 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)

#### Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Exigences spécifiques en matière de stockage

Température minimale: 5 °C
Température maximale: 30 °C
Durée maximale: 18 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

### RUBRIOUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

INRS (Révision/Mise à jour : Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Identification	Limites d´e	exposition professi	onnelle
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	VME		10 mg/m <sup>3</sup>
CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4	VLCT		

# **DNEL (Travailleurs):**

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6- c]pyrane	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 1222-05-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	36,7 mg/kg	Pas pertinent
EC: 214-946-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	13,5 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
2-phényléthanol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 60-12-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	21,2 mg/kg	Pas pertinent
EC: 200-456-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	59,9 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Citronellol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 106-22-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	327,4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-375-0	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m <sup>3</sup>	161,6 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>
Nérol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 106-25-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-378-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,4 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Linalol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 78-70-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-134-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	24,58 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
7-hydroxycitronellal	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 107-75-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,9 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-518-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	18 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Acétate de linalyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 115-95-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-116-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,75 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Géraniol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 106-24-1	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	12,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-377-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	161,6 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 127-51-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,375 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-846-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	8,22 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 128-37-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-881-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,5 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Coumarine	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 91-64-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,79 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-086-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	6,78 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
3,7,7-triméthylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 13466-78-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,45 mg/kg	Pas pertinent
EC: 236-719-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	8,63 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Pin-2(10)-ène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 127-91-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,8 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-872-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,69 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Pin-2(3)-ène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 80-56-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,542 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-291-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,8 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 7/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
(R)-p-mentha-1,8-diène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 5989-27-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	9,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 227-813-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	66,7 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

# DNEL (Population):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,3 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 1222-05-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	22 mg/kg	Pas pertinent
EC: 214-946-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4 mg/m³	Pas pertinent
2-phényléthanol	Oral	5,1 mg/kg	Pas pertinent	5,1 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 60-12-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	12,7 mg/kg	Pas pertinent
EC: 200-456-2	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	17,7 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Citronellol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,8 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 106-22-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	196,4 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-375-0	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m <sup>3</sup>	47,8 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>
Nérol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,62 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 106-25-2	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,62 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-378-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,09 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Linalol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	2,49 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 78-70-6	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-134-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	4,33 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
7-hydroxycitronellal	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,6 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 107-75-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,1 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-518-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	5,4 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Acétate de linalyle	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,2 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 115-95-7	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-116-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,68 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Géraniol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,75 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 106-24-1	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	7,5 mg/kg	Pas pertinent
EC: 203-377-1	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	47,8 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène- 2-one	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,0355 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 127-51-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,0446 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-846-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,45 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
CAS: 128-37-0	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,25 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-881-4	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,86 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Coumarine	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,39 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 91-64-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,39 mg/kg	Pas pertinent
EC: 202-086-7	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,69 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
3,7,7-triméthylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,875 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 13466-78-9	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,875 mg/kg	Pas pertinent
EC: 236-719-3	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,52 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent
Pin-2(10)-ène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,3 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 127-91-3	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,3 mg/kg	Pas pertinent
EC: 204-872-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1 mg/m³	Pas pertinent
Pin-2(3)-ène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,225 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 80-56-8	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,225 mg/kg	Pas pertinent
EC: 201-291-9	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,674 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 8/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
(R)-p-mentha-1,8-diène	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	4,8 mg/kg	Pas pertinent
CAS: 5989-27-5	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	4,8 mg/kg	Pas pertinent
EC: 227-813-5	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	16,6 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

### PNEC:

PNEC:				
Identification				
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c] pyrane	STP	1 mg/L	Eau douce	0,0068 mg/L
CAS: 1222-05-5	Sol	1,5 mg/kg	Eau de mer	0,00044 mg/L
EC: 214-946-9	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	2 mg/kg
	Oral	20,4 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,394 mg/kg
2-phényléthanol	STP	10 mg/L	Eau douce	0,215 mg/L
CAS: 60-12-8	Sol	0,164 mg/kg	Eau de mer	0,021 mg/L
EC: 200-456-2	Intermittent	2,15 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,454 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,145 mg/kg
Citronellol	STP	580 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
CAS: 106-22-9	Sol	0,004 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
EC: 203-375-0	Intermittent	0,024 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,026 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,003 mg/kg
Nérol	STP	12,9 mg/L	Eau douce	0,00745 mg/L
CAS: 106-25-2	Sol	0,0223 mg/kg	Eau de mer	0,000745 mg/L
EC: 203-378-7	Intermittent	0,0745 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,133 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0133 mg/kg
Linalol	STP	10 mg/L	Eau douce	0,2 mg/L
CAS: 78-70-6	Sol	0,327 mg/kg	Eau de mer	0,02 mg/L
EC: 201-134-4	Intermittent	2 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,22 mg/kg
	Oral	0,0078 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,222 mg/kg
7-hydroxycitronellal	STP	10 mg/L	Eau douce	0,0316 mg/L
CAS: 107-75-5	Sol	0,011 mg/kg	Eau de mer	0,00316 mg/L
EC: 203-518-7	Intermittent	0,316 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,145 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,015 mg/kg
Vanilline	STP	10 mg/L	Eau douce	0,118 mg/L
CAS: 121-33-5	Sol	11,54 mg/kg	Eau de mer	0,012 mg/L
EC: 204-465-2	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	58,22 mg/kg
20. 20 1 100 2	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	5,822 mg/kg
Acétate de linalyle	STP	1 mg/L	Eau douce	0,011 mg/L
CAS: 115-95-7	Sol	0,115 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
EC: 204-116-4	Intermittent	0,11 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,609 mg/kg
20. 201 110 1	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,061 mg/kg
Géraniol	STP	0,7 mg/L	Eau douce	0,011 mg/L
CAS: 106-24-1	Sol	0,017 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
EC: 203-377-1	Intermittent	0,108 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,115 mg/kg
LC. 203-377-1	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,011 mg/kg
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2		10 mg/L	Eau douce	0,00143 mg/L
-one		*		
CAS: 127-51-5	Sol	0,0878 mg/kg	Eau de mer	0,000143 mg/L
EC: 204-846-3	Intermittent	0,0143 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,443 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0443 mg/kg
Pentadécane-15-olide	STP	10 mg/L	Eau douce	0,0027 mg/L
CAS: 106-02-5	Sol	5,44 mg/kg	Eau de mer	0,00027 mg/L
EC: 203-354-6	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	21 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	4,2 mg/kg

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 9/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	STP	0,17 mg/L	Eau douce	0,000199 mg/L
CAS: 128-37-0	Sol	0,04769 mg/kg	Eau de mer	0,00002 mg/L
EC: 204-881-4	Intermittent	0,00199 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,0996 mg/kg
	Oral	0,00833 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,00996 mg/kg
Coumarine	STP	6,4 mg/L	Eau douce	0,019 mg/L
CAS: 91-64-5	Sol	0,018 mg/kg	Eau de mer	0,0019 mg/L
EC: 202-086-7	Intermittent	0,0142 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,15 mg/kg
	Oral	0,0307 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,015 mg/kg
3,7,7-triméthylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène	STP	3,26 mg/L	Eau douce	0,001 mg/L
CAS: 13466-78-9	Sol	0,0473 mg/kg	Eau de mer	0,0001 mg/L
EC: 236-719-3	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	0,237 mg/kg
	Oral	0,0248 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,0237 mg/kg
Pin-2(10)-ène	STP	3,26 mg/L	Eau douce	0,001004 mg/L
CAS: 127-91-3	Sol	0,067 mg/kg	Eau de mer	0,0001 mg/L
EC: 204-872-5	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	0,337 mg/kg
	Oral	0,0131 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,034 mg/kg
Pin-2(3)-ène	STP	0,2 mg/L	Eau douce	0,000606 mg/L
CAS: 80-56-8	Sol	0,0317 mg/kg	Eau de mer	0,000061 mg/L
EC: 201-291-9	Intermittent	0,00303 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,157 mg/kg
	Oral	0,00876 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,0157 mg/kg
(R)-p-mentha-1,8-diène	STP	1,8 mg/L	Eau douce	0,014 mg/L
CAS: 5989-27-5	Sol	0,763 mg/kg	Eau de mer	0,0014 mg/L
EC: 227-813-5	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	3,85 mg/kg
	Oral	0,133 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,385 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la règlementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pas pertinent

D.- Protection du visage et des yeux

Pas pertinent

E.- Protection du corps

Pas pertinent

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures complémentaires d'urgence

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d´éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l´environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:



## 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 2,05 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 °C: 18,5 kg/m³ (18,5 g/L)

Nombre moyen de carbone: 10

Poids moléculaire moyen: 150,38 g/mol

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique:

État physique à 20 °C:

Aspect:

Fluide

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide

Fluide

Caractéristique

Caractéristique

Pas pertinent \*

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 295 °C Pression de vapeur à 20 °C: 5 Pa

Pression de vapeur à 50 °C: 40,51 Pa (0,04 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C: Pas pertinent \*

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C: 902,1 kg/m³ Densité relative à 20 °C:  $\approx 0,945 - 0,965$ 

Viscosité dynamique à 20 °C: 2,74 cP Viscosité cinématique à 20 °C: 3,04 mm<sup>2</sup>/s Viscosité cinématique à 40 °C: Pas pertinent \* Concentration: Pas pertinent \* pH: Pas pertinent \* Densité de vapeur à 20 °C: Pas pertinent \* Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C: Pas pertinent \* Solubilité dans l'eau à 20 °C: Pas pertinent \* Propriété de solubilité: Pas pertinent \*

Inflammabilité:

Point d'éclair: >100 °C
Inflammabilité (solide, gaz): Pas pertinent \*

Température d'auto-ignition: 235 °C

Limite d'inflammabilité inférieure: Pas pertinent \*
Limite d'inflammabilité supérieure: Pas pertinent \*

Caractéristiques des particules:

Température de décomposition:

Point de fusion/point de congélation:

Diamètre équivalent médian: Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

\*Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

Pas pertinent \*

Pas pertinent \*



## 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Propriétés explosives:

Propriétés comburantes:

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:

Chaleur de combustion:

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de

Pas pertinent \*

Pas pertinent \*

Pas pertinent \*

composants inflammables: **Autres caractéristiques de sécurité:** 

Tension superficielle à 20 °C: Pas pertinent \*
Indice de réfraction:  $\approx 1,486 - 1,506$ 

# RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

#### 10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

### 10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

## 10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Contient des substances qui nécessitent une source d'énergie externe pour leur décomposition spontanée. Ils forment des peroxydes explosifs lorsqu'ils sont distillés, évaporés ou autrement concentrés.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

## Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

- A- Ingestion (effets aigus):
  - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Corrosivité/irritabilité: L´ingestion d´une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.
- B- Inhalation (effets aigus):
  - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

<sup>\*</sup>Pas pertinent en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

# Candelis essences créatives

#### Fiche de données de sécurité selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

## **6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT**

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
  - Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
  - Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
  - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3. IARC: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (3); Coumarine (3); (R)-p-mentha-1,8-diène (3)
  - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
  - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
  - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
  - Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
  - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
  - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

## **Autres informations:**

Pas pertinent

## Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	То	Toxicité sévère	
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 1222-05-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 214-946-9	CL50 inhalation	>20 mg/L	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 54464-57-2	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 259-174-3	CL50 inhalation	>20 mg/L	
2-phényléthanol	DL50 orale	1610 mg/kg (ATEi)	Rat
CAS: 60-12-8	DL50 cutanée	2100 mg/kg	Lapin
EC: 200-456-2	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Citronellol	DL50 orale	3450 mg/kg	Rat
CAS: 106-22-9	DL50 cutanée	2650 mg/kg	
EC: 203-375-0	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Nérol	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
CAS: 106-25-2	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 203-378-7	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Linalol	DL50 orale	3000 mg/kg	Rat
CAS: 78-70-6	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
EC: 201-134-4	CL50 inhalation	>20 mg/L	



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Identification	To	Toxicité sévère	
7-hydroxycitronellal	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 107-75-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 203-518-7	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Vanilline	DL50 orale	3500 mg/kg	Rat
CAS: 121-33-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 204-465-2	CL50 inhalation	>5 mg/L	
Acétate de linalyle	DL50 orale	14500 mg/kg	Rat
CAS: 115-95-7	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
EC: 204-116-4	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Géraniol	DL50 orale	4200 mg/kg	Rat
CAS: 106-24-1	DL50 cutanée	5100 mg/kg	Lapin
EC: 203-377-1	CL50 inhalation	>20 mg/L	
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
CAS: 127-51-5	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	Lapin
EC: 204-846-3	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Pentadécane-15-olide	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 106-02-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 203-354-6	CL50 inhalation	>5 mg/L	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DL50 orale	10000 mg/kg	Rat
CAS: 128-37-0	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 204-881-4	CL50 inhalation	>5 mg/L	
Caryophyllène	DL50 orale	>5000 mg/kg	Rat
CAS: 87-44-5	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 201-746-1	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Coumarine	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
CAS: 91-64-5	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	
EC: 202-086-7	CL50 inhalation	>5 mg/L	
3,7,7-triméthylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène	DL50 orale	4800 mg/kg	Rat
CAS: 13466-78-9	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 236-719-3	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Pin-2(10)-ène	DL50 orale	>2000 mg/kg	
CAS: 127-91-3	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 204-872-5	CL50 inhalation	>20 mg/L	
Pin-2(3)-ène	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
CAS: 80-56-8	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
EC: 201-291-9	CL50 inhalation	>20 mg/L	
(R)-p-mentha-1,8-diène	DL50 orale	4400 mg/kg	Rat
CAS: 5989-27-5	DL50 cutanée	>5000 mg/kg	Lapin
EC: 227-813-5	CL50 inhalation	>20 mg/L	

## Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

ATE mix		Composants de toxicité inconnue
Oral 20328,28 mg/kg (Méthode de calcul)		0 %
Cutanée	>2000 mg/kg (Méthode de calcul)	Non concerné
Inhalation	>20 mg/L (4 h) (Méthode de calcul)	Non concerné

## 11.2 Informations sur les autres dangers:

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

## **Autres informations**

Pas pertinent

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 14/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1 Toxicité:

## Toxicité sévère:

Identification		Concentration	Espèce	Genre
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c] pyrane	CL50	0,95 mg/L (96 h)	Oryzias latipes	Poisson
CAS: 1222-05-5	CE50	0,194 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 214-946-9	CE50	0,723 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl) éthane-1-one	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 54464-57-2	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 259-174-3	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
2-phényléthanol	CL50	Pas pertinent		
CAS: 60-12-8	CE50	330 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 200-456-2	CE50	490 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Nérol	CL50	20 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson
CAS: 106-25-2	CE50	32 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 203-378-7	CE50	10 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
Vanilline	CL50	57 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 121-33-5	CE50	48,1 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 204-465-2	CE50	120 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata	Algue
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 127-51-5	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 204-846-3	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue
Pentadécane-15-olide	CL50	>1 - 10 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 106-02-5	CE50	>1 - 10 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 203-354-6	CE50	>1 - 10 mg/L (72 h)		Algue
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CL50	0,57 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio	Poisson
CAS: 128-37-0	CE50	0,61 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 204-881-4	CE50	Pas pertinent		
3,7,7-triméthylbicyclo[4.1.0]hept-3-ène	CL50	>10 - 100 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 13466-78-9	CE50	>10 - 100 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 236-719-3	CE50	>10 - 100 mg/L (72 h)		Algue
Pin-2(10)-ène	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 127-91-3	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 204-872-5	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
Pin-2(3)-ène	CL50	>0,1 - 1 mg/L (96 h)		Poisson
CAS: 80-56-8	CE50	>0,1 - 1 mg/L (48 h)		Crustacé
EC: 201-291-9	CE50	>0,1 - 1 mg/L (72 h)		Algue
(R)-p-mentha-1,8-diène	CL50	0,702 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
CAS: 5989-27-5	CE50	0,577 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
EC: 227-813-5	CE50	Pas pertinent		

## Toxicité chronique:

Identification	Concentration		Espèce	Genre
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	NOEC	0,053 mg/L	Oryzias latipes	Poisson
CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4	NOEC	0,069 mg/L	Daphnia magna	Crustacé

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

Informations spécifiques à la substance:

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 15/21** 



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Dégi	adabilité	Biodégradal	pilité
2-phényléthanol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 60-12-8	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 200-456-2	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	87 %
Nérol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	2 mg/L
CAS: 106-25-2	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 203-378-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Linalol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 78-70-6	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 201-134-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	90 %
Vanilline	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 121-33-5	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 204-465-2	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	97 %
Acétate de linalyle	DBO5	Pas pertinent	Concentration	81 mg/L
CAS: 115-95-7	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 204-116-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	80 %
Géraniol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 106-24-1	DCO	Pas pertinent	Période	21 jours
EC: 203-377-1	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	70 %
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène- 2-one	DBO5	Pas pertinent	Concentration	4 mg/L
CAS: 127-51-5	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 204-846-3	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	42,51 %
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DBO5	Pas pertinent	Concentration	50 mg/L
CAS: 128-37-0	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 204-881-4	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	4,5 %
Coumarine	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 91-64-5	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
EC: 202-086-7	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	100 %
Pin-2(3)-ène	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
CAS: 80-56-8	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 201-291-9	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	95 %
(R)-p-mentha-1,8-diène	DBO5	Pas pertinent	Concentration	10 mg/L
CAS: 5989-27-5	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
EC: 227-813-5	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	71,4 %

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

## Informations spécifiques à la substance:

Identification Potentiel de bioaccumulation		de bioaccumulation
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	FBC	1584
CAS: 1222-05-5	Log POW	5,9
EC: 214-946-9	Potentiel	Très élevé
2-phényléthanol	FBC	6
CAS: 60-12-8	Log POW	1,36
EC: 200-456-2	Potentiel	Bas
Nérol	FBC	44
CAS: 106-25-2	Log POW	2,76
EC: 203-378-7	Potentiel	Modéré
Linalol	FBC	
CAS: 78-70-6	Log POW	2,97
EC: 201-134-4	Potentiel	
Vanilline	FBC	6
CAS: 121-33-5	Log POW	1,37
EC: 204-465-2	Potentiel	Bas



# 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

# RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	Poter	Potentiel de bioaccumulation		
Acétate de linalyle	FBC	174		
CAS: 115-95-7	Log POW	3,9		
EC: 204-116-4	Potentiel	Élevé		
Géraniol	FBC	110		
CAS: 106-24-1	Log POW	3,56		
EC: 203-377-1	Potentiel	Élevé		
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	FBC			
CAS: 127-51-5	Log POW	3,49		
EC: 204-846-3	Potentiel			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	FBC	1365		
CAS: 128-37-0	Log POW	5,1		
EC: 204-881-4	Potentiel	Très élevé		
Coumarine	FBC	10		
CAS: 91-64-5	Log POW	1,39		
EC: 202-086-7	Potentiel	Bas		
Pin-2(10)-ène	FBC	440		
CAS: 127-91-3	Log POW	4,35		
EC: 204-872-5	Potentiel	Élevé		
Pin-2(3)-ène	FBC	2800		
CAS: 80-56-8	Log POW	4,83		
EC: 201-291-9	Potentiel	Très élevé		
(R)-p-mentha-1,8-diène	FBC	660		
CAS: 5989-27-5	Log POW	4,83		
EC: 227-813-5	Potentiel	Élevé		

## 12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L´absorp	L´absorption/désorption		ilité
2-phényléthanol	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
CAS: 60-12-8	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
EC: 200-456-2	Tension superficielle	3,807E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
Nérol	Koc	94	Henry	Pas pertinent
CAS: 106-25-2	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 203-378-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
Vanilline	Koc	130	Henry	2,128E-4 Pa·m³/mol
CAS: 121-33-5	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 204-465-2	Tension superficielle	1,622E-2 N/m (292,85 °C)	Sol humide	Pas pertinent
Acétate de linalyle	Koc	518	Henry	177 Pa·m³/mol
CAS: 115-95-7	Conclusion	Bas	Sol sec	Oui
EC: 204-116-4	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène- 2-one	Koc	3061,96	Henry	Pas pertinent
CAS: 127-51-5	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
EC: 204-846-3	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Koc	8183	Henry	3,42E-1 Pa·m³/mol
CAS: 128-37-0	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Oui
EC: 204-881-4	Tension superficielle	1,255E-2 N/m (258,85 °C)	Sol humide	Oui
Coumarine	Koc	42	Henry	Pas pertinent
CAS: 91-64-5	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent
EC: 202-086-7	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Version: 1 **Page 17/21** 



## **6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT**

## RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE (suite)

Identification	L'abso	L´absorption/désorption		Volatilité	
Pin-2(10)-ène	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent	
CAS: 127-91-3	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent	
EC: 204-872-5	Tension superficielle	2,685E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent	
Pin-2(3)-ène	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent	
CAS: 80-56-8	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent	
EC: 201-291-9	Tension superficielle	2,587E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent	
(R)-p-mentha-1,8-diène	Koc	6324	Henry	Pas pertinent	
CAS: 5989-27-5	Conclusion	Immobile	Sol sec	Pas pertinent	
EC: 227-813-5	Tension superficielle	2,675E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent	

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7 Autres effets néfastes:

Non décrits

# RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux

## Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique, HP13 Sensibilisant, HP4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

#### Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

### Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE)  $n^01907/2006$  (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées. Décret  $n^0$  2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre des marchandises dangereuses:

En application de l'ADR 2023 et RID 2023:



## **6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT**

# RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-

hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 9

14.4 Groupe d'emballage: III14.5 Dangereux pour Oui

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 274, 335, 375, 601

code de restriction en tunnels:

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

Quantités limitées:

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI: Pas pertinent

### Transport de marchandises dangereuses par mer:

En application au IMDG 41-22:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-

hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

9 Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Polluants marins: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales: 335, 969, 274 F-A, S-F Codes EmS:

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9 5 L

Quantités limitées:

Groupe de ségrégation: Pas pertinent 14.7 Transport maritime en vrac Pas pertinent

conformément aux instruments de l'OMI:

Transport de marchandises dangereuses par air:

En application au IATA/ICAO 2024:

Impression: 21/07/2024 Date d'établissement: 21/07/2024 Page 19/21 Version: 1



## **6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT**

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-

hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 9 14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangereux pour

l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Propriétés physico-chimiques: voir rubrique 9

14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI: Pas pertinent

# RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

- Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Géraniol (106-24-1) PT: (18,19)
- Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone: Pas pertinent
- RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux: Pas pertinent
- Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent
- Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH): Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, Tableaux des maladies professionnelles (Régime général), etc...):

Ne peuvent être utilisés:

- -dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers.
- —dans des farces et attrapes,
- —dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

## Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

## Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret nº 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail.

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

Article 256 de la loi nº 2010788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Ordonnance nº 2010-1232 du 21 octobre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'environnement.

Ordonnance nº 2011-1922 du 22 décembre 2011 portant adaptation du code du travail, du code de la santé publique et du code de l'environnement au droit de l'Union européenne en ce qui concerne la mise sur le marché des produits chimiques. Décret n° 2011828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets. Ordonnance nº 20101579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.

Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012 Arrêté définissant le contenu du dossier de demande de sortie du statut de déchet

Décret N° 2012602 du 30 avril 2012 relatif à la procédure de sortie du statut de déchet.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES.RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19



## **6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT**

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.-Nomenclature des installations classées, v50bis Février 2021
- 4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection del'environnement (INERIS)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) Nº 1907/2006 (RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION)

# Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

#### Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

## Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Asp. Tox. 1: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

## Procédé de classement:

Aquatic Chronic 1: Méthode de calcul Skin Irrit. 2: Méthode de calcul Skin Sens. 1B: Méthode de calcul Eye Irrit. 2: Méthode de calcul

## Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

## Sources de documentation principale:

http://echa.europa.eu

http://eur-lex.europa.eu

Abréviations et acronymes:



## 6PHG0241 - PARFUM COQUELICOT

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50 CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -



# **DECLARATION ALLERGENES**

# PARFUM COQUELICOT - 6PHG0241

Mis à jour : 30/08/2024

				<u> </u>
Composants	C.A.S	%Naturel	%Synthetique	% Total
Evernia furfuracea extract	90028-67-4	-	-	-
Hexyl cinnamal	101-86-0	-	-	-
alpha-Amylcinnamic alcohol	101-85-9	-	-	-
Amyl cinnamal	122-40-7	-	-	-
Anisyl alcohol	105-13-5	-	-	-
Benzyl salicylate	118-58-1	-	-	-
Benzyl benzoate	120-51-4	-	-	-
Benzyl cinnamate	103-41-3	-	-	-
Benzyl alcohol	100-51-6	0,0011	0,0161	0,0172
Cinnamyl alcohol	104-54-1	-	-	-
Cinnamal	104-55-2	-	-	-
Citral	5392-40-5	0,0028	0,0190	0,0218
Citronellol	106-22-9	-	2,7704	2,7704
Coumarin	91-64-5	-	0,1600	0,1600
Limonene	5989-27-5	0,1064	0,0033	0,1097
Eugenol	97-53-0	0,0028	-	0,0028
Farnesol	4602-84-0	-	-	-
Geraniol	106-24-1	-	1,1075	1,1075
Hydroxyisohexyl 3-cyclohexene carboxaldehyde	31906-04-4	-	-	-
Hydroxycitronellal	107-75-5	-	1,2000	1,2000
Isoeugenol	97-54-1	-	-	-
alpha-iso-methylionone	127-51-5	-	0,6000	0,6000
Linalool	78-70-6	0,0056	1,6119	1,6175
methyl 2 octynoate	111-12-6	-	-	-
Evernia prunastri extract	90028-68-5	-	-	-
p-tert-Butyl-alpha-methylhydrocinnami c aldehyde	80-54-6	-	-	-
	Total :	0,1187	7,4882	7,6069



# **CERTIFICAT CONFORMITE IFRA**

# PARFUM COQUELICOT - 6PHG0241

Mis à jour : 30/08/2024

Les standards IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basés sur des évaluations de la sécurité réalisées par le groupe d'experts du RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliqués par le Comité Scientifique de l'IFRA.

L'évaluation des différents ingrédients de parfum est faite selon les normes de sécurité contenues dans la section correspondante du Code de bonnes pratiques de l'IFRA. Le client a l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du produit final (contenant ce parfum) par la réalisation d'essais supplémentaires si nécessaire.

Nous attestons que le produit ci-dessus est en conformité avec les standards de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA - 51ème amendement), à condition qu'il soit utilisé dans les classes suivantes aux concentrations maximales indiquées : voir pages suivantes.

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles des matières premières et des bases parfumantes utilisées.

# **CATEGORIE 1 - Nous contacter**

Produits à lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés, etc.) Jouets pour enfants

## **CATEGORIE 2 – 9.09%**

Produits désodorisants et antitranspirants de tous types y compris tout produit pour toute utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur l'aisselle ou étiqueté comme tel (aérosol, stick, roll-on, sous-bras, déodorant cologne, etc.)

Aérosol pour le corps (y compris brume corporelle)

#### **CATEGORIE 3 – 3.46%**

Produits pour les yeux de tous types (fard à paupières, mascara, eyeliner, maquillage pour les yeux, masques pour les yeux, etc.) y compris soin pour les yeux et crème hydratante

Maquillage pour le visage et fond de teint

Démaquillant pour le visage et les yeux

Bandes pour les pores du nez

Lingettes ou mouchoirs rafraichissant(e)s pour le visage, le cou, les mains, le corps

Peinture pour le visage et le corps (pour enfants et adultes)

Masques pour le visage et le contour des yeux

## CATEGORIE 4 - 100%

Parfum hydroalcoolique et non-hydroalcoolique fin de tous types (eau de toilette, parfum, eau de Cologne, parfum solide, crème parfumée, après-rasage de tous types, etc.)

Bracelets parfumés

Ingrédients pour kits de parfum et mélanges de fragrances pour kits cosmétiques

Tampons parfumés, emballages en aluminium

Bandes parfumées pour produits hydroalcooliques

## **CATEGORIE 5A – 43.07%**

Crèmes, huiles, lotions corporelles de tous types

Produits pour les soins des pieds (crèmes et poudres)

Répulsif à insectes (destiné à être appliqué sur la peau)

Toutes poudres et talc (hormis les poudres et talc pour bébés)

Lotion tonique

Crèmes hydratantes et crèmes pour le visage

Crème pour les mains

Produits pour les soins des ongles y compris les crèmes pour les cuticules, etc.

Désinfectants pour les mains

## CATEGORIE 5B - 4.73%

## CATEGORIE 5C - 6.42%

Crème/lotion pour bébés, huile pour bébés, poudres et talc pour bébés

## CATEGORIE 5D - 1.60%

## **CATEGORIE 6 - Nous contacter**

Dentifrice

Bain de bouche, y compris les vaporisateurs pour l'haleine

Poudre dentifrice, bandes, comprimés pour bain de bouche



# **CERTIFICAT CONFORMITE IFRA**

# PARFUM COQUELICOT - 6PHG0241

Mis à jour : 30/08/2024

## CATEGORIE 7A – 5.66%

Permanentes ou autres traitements chimiques des cheveux (à rincer) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires à rincer

## CATEGORIE 7B - 5.66%

Sprays capillaires de tous types (pompes, aérosols, etc.)

Produits d'aide au coiffage autres que sous la forme d'aérosols (mousse, gels, après-shampoings sans rinçage) Permanentes ou autres traitements chimiques des cheveux (sans rinçage) (par ex., défrisants), y compris colorants capillaires sans rinçage

Shampoing - Sec (shampoing sans eau)

Désodorisant pour cheveux

## **CATEGORIE 8 – 1.60%**

Lingettes intimes

Tampons

Lingettes pour bébés

Papier toilette (humide)

## **CATEGORIE 9 – 20.27%**

Pain de savon

Shampoing de tout type

Nettoyant visage (à rincer)

Après-shampoing (à rincer)

Savon liquide

Nettoyants pour le corps et gels douche de tous types

Savon, bain, shampoing pour bébés

Gels, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain

Produits pour les soins des pieds (pieds placés à tremper dans un bain)

Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousses, etc. )

Toutes crèmes dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique

Shampoing pour animaux de compagnie

## **CATEGORIE 10A – 20.27%**

Détergent à lessive pour lavage à la main (y compris les concentrés)

Prétraitement du linge de tous types (par ex., pâte, aérosols, sticks)

Détergeant pour vaisselle à la main (y compris les concentrés)

Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants salle de bain et cuisine, cire pour meubles, etc.)

Détergents pour lessive en machine avec un contact avec la peau (par ex., liquides, poudres) y compris les concentrés

Kits de nettoyage à sec

Lingettes pour la lunette des toilettes

Assouplissants textiles de tous types y compris les feuilles assouplissantes

Produits nettoyants pour la maison, autres types y compris les nettoyants de tissu, nettoyants de surface douce, nettoyants de tapis, sprays et lingettes pour l'entretien des meubles, lingettes nettoyantes pour le cuir, produits détachants, pulvérisateurs renforçants pour textiles, produits de traitement pour textiles (par ex., vaporisateurs d'amidon, tissu traité avec des parfums après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)

Cire pour sols

Huile parfumée pour anneau d'ampoule, diffuseurs à bâtons, pot-pourri, recharges liquides pour assainisseurs d'air (systèmes sans cartouche), etc.

# **CATEGORIE 10B - 55.74%**

Aérosols pour animaux – aérosols appliqués sur des animaux de tous types

Aérosols assainisseurs d'air, manuels, y compris aérosols et pompes

Aérosols insecticides

## **CATEGORIE 11A - 1.60%**

Tampons, serviettes hygiéniques et coussinets inter-labiaux classiques pour l'hygiène féminine Langes (pour bébés et adultes)

Culotte, serviette d'incontinence pour adultes / Papier toilette (sec)

## CATEGORIE 11B – 1.60%

Collants avec crème hydratante / Chaussettes, gants parfumés



# **CERTIFICAT CONFORMITE IFRA**

# PARFUM COQUELICOT - 6PHG0241

Mis à jour : 30/08/2024

Mouchoirs pour le visage (mouchoirs secs)

Serviettes / Papier absorbant

Sacs de blé

Masques pour le visage (papier/protecteurs) par ex., masques chirurgicaux non utilisés en tant que dispositif médical

Fertilisants, solides (pellets ou poudre)

## **CATEGORIE 12 - 100%**

Bougies de tous types (y compris dans un contenant)

Détergents textiles pour lavage en machine avec un contact cutané minimal (par ex., capsules liquides, doses) Assainisseurs d'air automatisés et parfums de tous types (aérosol concentré avec doses précises [fourchette de 0,05 à 0,5 ml/pulvérisation], plug-ins, systèmes clos, substrat solide, livraison de membrane, dispositif électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides [cartouche], cristaux désodorisants)

Systèmes d'alimentation en air

Litière pour chat

Coques de téléphone

Désodorisants/masqueurs non destinés à entrer en contact avec la peau (par ex., désodorisants pour

Sèche-linge, poudres pour tapis)

Combustibles

Insecticides (par ex., spirale anti-moustiques, papier, dispositifs électriques, pour vêtements) autres qu'en aérosols Bâtons d'encens

Produit vaisselle et désodorisants - pour lave-vaisselle

Jeux olfactifs / Peintures

Articles en plastique (hormis jouets)

Grattez et sentez / Pack de senteurs

Système diffuseur de parfum (utilisant la technologie d'air sec)

Cires pour chaussures

Blocs pour cuvette (toilette)